

Part d'un bien immobilier avec apports différents et emprunt comm

Par PAUL06, le 16/07/2011 à 20:56

Bonjour,

avec mon ex epouse nous sommes mariés avec un contrat de mariage. Nous avons achete un bien immobilier (une ruine) pour une valeur de 120 000 euros. J' ai apporté pour ma part 30 000 et mon epouse 90 000. (soit 25 ET 75 %)

Nous avons effectué un emprunt commun pour 140 000 euros, pour financer un total de travaux de 180 000 (le delta de 40 000 provenant d'un fiancement commun).

Le cout total de la maison est donc de 300 000 Euros.

il reste 40 000 de credit a payer.

le prix estimé de la maison est de 700 000 Euros.

A quelle part puis je pretendre sur la maison?

Pour quel montant?

Merci pour vos reponses

Par mimi493, le 16/07/2011 à 21:40

Quel contrat de mariage ? Communauté universelle, communauté conventionnelle, réduite aux acquets, participation aux acquets, séparation de biens ?

Amha, le partage se fera selon l'acte de propriété puisque dans le mariage, il y a communauté de vie